# PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL

Préparez sereinement votre avenir avec

# Afer Retraite Individuelle

61092A-2001
ÉDITION JANVIER 2020

AVIVA
Partenaire de l'Afer

www.afer.fr

afer
ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

# Découvrez tous les avantages d'Afer Retraite Individuelle

Le Plan d'Epargne Retraite Individuel **Afer Retraite Individuelle** est une solution d'épargne vous permettant de préparer votre future retraite dans des conditions privilégiées.

## Une épargne retraite à votre rythme

Vous alimentez votre adhésion en toute liberté en effectuant :

- **des versements programmés**, particulièrement adaptés à la préparation de la retraite. Vous définissez le montant (150 € minimum mensuel) et la périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) qui vous conviennent. Vous pouvez ensuite les suspendre ou modifier vos choix à tout moment ;
- **et/ou des versements ponctuels**, possibles à tout moment dès 750 €.

Vous pourrez continuer à alimenter votre adhésion au contrat Afer Retraite Individuelle **tout au long de votre vie active, quelle que soit l'évolution de votre statut professionnel**.

## Des économies d'impôts

Chaque année, les versements que vous effectuez sur votre adhésion sont **déductibles de vos revenus imposables**[1].

Vous êtes peu ou faiblement fiscalisé ?
Vous pouvez renoncer à cet avantage immédiat pour bénéficier d'une fiscalité plus douce à la retraite : seuls vos produits financiers seront fiscalisés. Le choix entre ces deux options vous est proposé sur chaque bon de versement.

**Besoin d'un conseil ?**
Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous aider à **choisir la solution adaptée** à votre situation et à vos objectifs.

## Une épargne disponible par anticipation dans certains cas

En principe, l'épargne de votre adhésion reste indisponible jusqu'à la retraite, mais vous pourrez en disposer avant ce terme :

- pour **acquérir votre résidence principale**[2] ;
- en cas d'accident de la vie : il s'agit de la cessation de votre activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire, de l'invalidité (la vôtre, celle de votre conjoint et/ou d'un enfant à charge)[3], du surendettement ou du décès de votre conjoint ou de votre partenaire de PACS. Les sommes perçues sont alors exonérées de toute fiscalité (hors prélèvements sociaux).

## Le choix du ou des mode(s) de sortie

A la retraite, vous pourrez, au choix, récupérer l'épargne de votre adhésion **sous forme de capital**[2] **et/ou de complément de revenus versé à vie** (rente viagère).

Afer Retraite Individuelle **garantit dès l'adhésion le taux de transformation de votre rente**. Quelle que soit l'évolution de l'espérance de vie dans les années à venir, vous avez l'assurance de ne pas voir votre rente baisser du fait de l'augmentation de l'espérance de vie.

Tous les contrats retraite ne prévoient pas cette garantie !
De plus, Afer Retraite Individuelle prévoit **un grand nombre d'options de rente**, qui vous permettront de moduler le montant de votre retraite selon vos besoins.

Les informations mentionnées sont faites au regard de la réglementation au 1er janvier 2020.

*1- Dans les limites et plafonds fixés par la réglementation en vigueur. En contrepartie, vos droits seront soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux lors du dénouement à l'échéance du contrat ou en cas de sortie anticipée pour l'acquisition de votre résidence principale.*
*2- Uniquement les sommes issues de versements volontaires, après application de la fiscalité en vigueur.*
*3- Invalidité correspondant à un classement en 2e ou 3e catégorie.*

# Une gestion financière **à la carte**

**Le contrat Afer Retraite Individuelle vous donne accès à 3 modes de gestion :** la gestion évolutive, qui vous permet de sécuriser progressivement l'épargne de votre adhésion, la gestion sous mandat et la gestion libre. Cette dernière offre un large choix de supports en unités de compte afin de rechercher le potentiel des marchés financiers. **Néanmoins ce type d'investissement présente un risque de perte en capital.** À tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion et/ou les combiner entre eux. Les arbitrages au sein du contrat sont gratuits et illimités !

## La gestion évolutive

Pour un pilotage automatique de l'épargne de votre adhésion adapté à votre horizon retraite.

C'est le mode de gestion par défaut. Vous choisissez la grille de répartition de l'épargne de votre adhésion qui vous correspond parmi les 3 profils proposés : **Prudent Horizon Retraite, Equilibre Horizon Retraite ou Dynamique Horizon Retraite.**

Votre épargne est dynamisée à long terme et sécurisée progressivement à l'approche de votre date prévisionnelle de départ à la retraite.
Les arbitrages réalisés durant la vie de votre adhésion sont faits de manière automatique.

L'épargne sur l'adhésion est donc répartie entre 3 supports en unités de compte :

- **Aviva Conviction Patrimoine**
- **Aviva Valorisation Patrimoine**
- **Aviva Sélection Patrimoine**
- et le fonds garanti, supports en euros Aviva RP Sécurité Retraite.

La répartition sur ces différents supports change en fonction du profil investisseur et en fonction de la durée de vie de l'adhésion.

**Exemple de la répartition entre les supports du profil Equilibre Horizon Retraite**

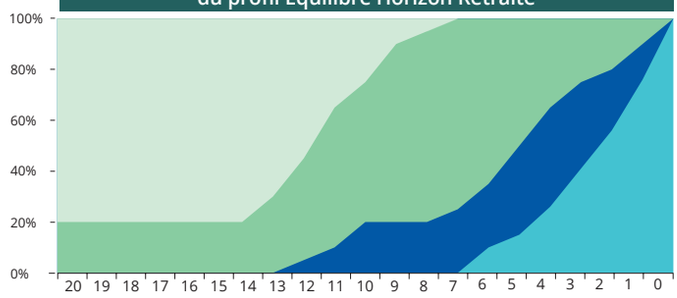


Nombre d'années avant l'âge prévisionnel de départ à la retraite

## La gestion sous mandat

Pour bénéficier d'une gestion active de l'épargne de votre adhésion, si vous ne disposez pas du temps et/ou des connaissances financières nécessaires.

Vous avez le choix entre l'expertise de deux sociétés de gestion : **Aviva Investors France ou Rothschild & Co Asset Management Europe**. Elles conseillent Aviva Retraite Professionnelle dans la détermination des allocations d'actifs selon trois profils d'investisseur (prudent, équilibré, dynamique).

Ces allocations d'actifs sont régulièrement revues en fonction de l'évolution des marchés financiers. **Vous êtes tenu(e) informé(e) à chaque arbitrage** de la modification de votre allocation sur votre Espace Sécurisé Adhérent Afer & Moi.

## Comment choisir son mandat ?

### MANDAT PRUDENT

VALORISEZ L'EPARGNE DE VOTRE ADHESION EN LIMITANT LE RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

**La part des supports actions est limitée à 30 % maximum.**

30 % max

- Supports en unités de compte actions
- Autres supports en unités de compte (obligataires, diversifiés...)

### MANDAT ÉQUILIBRE

BÉNÉFICIEZ DU POTENTIEL DES SUPPORTS ACTIONS TOUT EN CONSERVANT DES ACTIFS MOINS VOLATILS POUR ÉQUILIBRER LES RISQUES DU PORTEFEUILLE

**La part des supports actions est comprise entre 30 % et 60 %.**

60 % max

- Supports en unités de compte actions
- Autres supports en unités de compte (obligataires, diversifiés...)

### MANDAT DYNAMIQUE

MAXIMISEZ L'ESPÉRANCE DE RENDEMENT À LONG TERME EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE ÉLEVÉ

**La part des supports actions est comprise entre 20 % et 100 % et sera majoritaire la plupart du temps.**

100 % max

- Supports en unités de compte actions

## La gestion libre avec plus de 80 supports.

Pour une gestion autonome et proactive de l'épargne de votre adhésion.

Vous disposez d'une large palette de supports en unités de compte, gérés par une trentaine de sociétés de gestion sélectionnées pour leur expertise, que vous pouvez panacher en toute liberté.

Selon vos convictions et en fonction des opportunités de marché, vous pouvez à tout moment **arbitrer gratuitement et de façon illimitée l'épargne de votre adhésion** pour faire évoluer votre répartition entre **les supports disponibles**.

L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**N'hésitez pas à demander à votre conseiller habituel la liste et les performances des supports accessibles au sein du contrat Afer Retraite Individuelle.**

## Epargnez responsable avec notre nouvelle offre **Aviva Vie Solutions Durables**

Aviva vous propose une offre financière sur la thématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Le label est attribué par un organisme de certification accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Les fonds labellisés sont alors inscrits sur une liste officielle du Ministère des Finances.

Le label ISR rend visible les fonds d'Investissement Socialement Responsables qui concilient performance économique, et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

Accédez à une gamme de supports financiers disposant du label public ISR et à une offre de supports en unités de compte thématiques diversifiée orientant l'épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres.

L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Vous pouvez aussi déléguer la gestion de l'épargne de votre adhesion via une Gestion Sous Mandat innovante, conseillée par Aviva Investors France, dans laquelle 100 % de l'épargne de votre adhésion sélectionnée intègre les critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance.

Si ce type d'investissement vous intéresse, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel afin d'identifier les offres Aviva Vie Solutions Durables qui sont les plus adaptées à vos attentes, votre situation personnelle, votre profil d'investisseur et votre horizon d'investissement.

## Votre conseiller habituel vous accompagne

Selon vos objectifs et après une étude approfondie de votre situation personnelle, votre conseiller habituel pourra vous guider dans vos choix, à chaque étape !

# Aviva, **un groupe solide**

Vous confiez votre épargne au groupe Aviva. Découvrez les dernières données qu'Aviva a partagées aux autorités de contrôle en charge de surveiller la solidité des assureurs pour être pleinement rassuré par notre solidité financière.

## *Ratio de solvabilité S2** *31/12/2018*

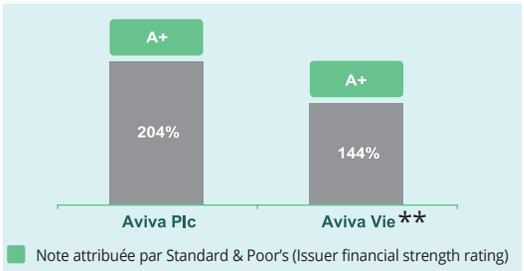


68 % des fonds propres alloués à l'activité européenne d'Aviva Plc sont dédiés à Aviva Vie***.

## *Historique du ratio Solvabilité Aviva Plc*

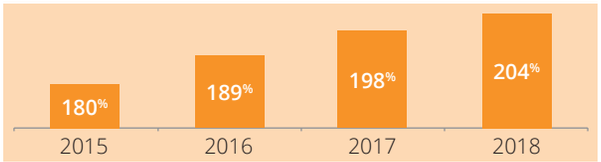


**Ce qu'il faut retenir :**
d'année en année, **la solidité d'Aviva se renforce.**

** S2 : Solvabilité 2 - directive européenne s'appliquant au secteur de l'assurance. ** Aviva Retraite Professionnelle est une filiale détenue à 100% par Aviva Vie. *** Source : Annual report and accounts 2018 – Aviva Plc, Capital déployé par pays.*

## Comment sont évalués **les assureurs ?**

Les autorités de contrôle demandent aux assureurs, dépositaires des fonds confiés par leurs clients, de respecter des règles qui leur imposent d'ajuster leurs fonds propres à des niveaux qui soient en phase avec leurs engagements vis-à-vis de l'épargne de leurs clients. Ainsi, les assureurs doivent justifier d'un capital minimum, appelé marge de solvabilité ; cette marge mesure la santé financière de l'assureur. Ainsi, un assureur dont la marge de solvabilité (ou ratio de solvabilité) est de 50 % supérieure au minimum requis de 100 %, affichera un taux de couverture de 150 %, et sera considéré comme solide.

L'Association Française d'Épargne et de Retraite est une association d'épargnants libre et indépendante dont l'objectif est de permettre à ses adhérents de se constituer une épargne dans le meilleur cadre fiscal, juridique et financier possible.

## L'Afer en quelques chiffres :

**760 000 adhérents**
au 31/12/2019.

**55 Milliards d'euros**
d'encours total
au 31/12/2019.

**1,4 Milliard d'euros**
pour financer les PME françaises, au travers du Fonds Garanti en euros.

**1 contrat collectif d'assurance vie récompensé**
chaque année pour la qualité et la régularité de ses performances.

Document publicitaire non contractuel achevé de rédiger le 2 janvier 2020 par le GIE Afer sur la base de la réglementation en vigueur à cette date.

**Aviva Retraite Professionnelle** - Société Anonyme au capital de 105 455 800 euros. Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 833 105 067 RCS Nanterre.

**GIE Afer** - Groupement d'Intérêt Économique - régi par les articles L.251-1 à L.251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris - constitué entre l'Association Afer, les sociétés d'assurance Aviva Vie, Aviva Épargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Aviva Retraite Professionnelle - 36 rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 40 82 85 09 18.

**Afer -** Association Française d'Épargne et de Retraite - Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social : 36 rue de Châteaudun - 75009 Paris.

AVIVA
Partenaire de l'Afer

afer
ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

61092A-2001- Crédits photos : Istock/Shutterstock - Imprimeur : Graphic Rivière : 9 rue Gutenberg - Parc d'Activités du Véron Est - 37420 AVOINE. Fabrication sur papier issu des forêts gérées durablement - IFGD.

# Les + d'Afer Retraite Individuelle

- **3 modes de gestion financière** au choix et combinables entre eux :
  - la gestion évolutive, applicable par défaut.
  - la gestion sous mandat.
  - la gestion libre.

- Une gamme complète de **supports en unités de compte labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable).**

- **Des arbitrages gratuits et illimités** pendant toute la durée de votre adhésion.

- **Une protection du capital investi en cas de décès[1].**

- **Un taux de rente garanti** dès l'adhésion.

- Un large choix d'**options de rente.**

*[1]Dans les limites prévues au contrat.*

## Consultez votre adhésion depuis votre Espace Sécurisé Adhérent Afer & Moi

Votre Espace Sécurisé Adhérent Afer & Moi est accessible sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone depuis : **www.afer.fr.**

Cet espace vous permet de suivre l'évolution de l'épargne de votre adhésion, ou encore de modifier vos coordonnées.